



PROVINCE DE QUÉBEC
MRD DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Romain, qui se tiendra **à 19h30 le 11 janvier 2021** à la salle du conseil au 290 rue Principale, Saint-Romain, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot 3 189 147 situé au 233, Rue Principale, a un nouveau propriétaire depuis décembre 2020. Le notaire chargé de la transaction d'achat a relevé une irrégularité.

Cette demande a pour but de :

- Régulariser ce qui déroge au règlement de zonage 2012-257, article 7.3.2.1. Cet article stipule que la marge de recul avant est de 7,5 mètres dans cette zone. La galerie non conforme bénéficiait d'un droit acquis en 2008 lorsqu'un permis a été délivré pour la fermer, tout en diminuant la dérogation de 0,762 m.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée qui désire s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure. Vous pouvez nous faire parvenir par écrit, vos demandes et questions avant le 11 janvier, 16h00, par courriel municipalite@st-romain.ca , par fax au 418 486-7875 ou par lettre. La lettre peut être déposée directement dans la boîte à lettre dans le hall de l'hôtel de ville, 290 rue Principale.

Donné à Saint-Romain, ce 17^{ième} jour de décembre 2020.

Nicole Chicoine

Directrice générale
Secrétaire-trésorière